

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL****Du 17 mars 2021 à 18 h**
Salle des fêtes

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Serge NALET, Delphine ROQUES, Stéphan PACCHIANO, Anne-Catherine KAUFFMANN, Jean-Marie WILLOCQ, Jean-Louis de BOISSEZON, Céline MALLEGOL, Stéphane DURBEC et Geneviève MAZUEL

Absents excusés :

Procuration de : Laurence BIENBOIRE à Stéphane DURBEC et de Michel HAMEAU à Céline MALLEGOL

Ordre du jour:

- 1) Approbation des comptes administratifs, comptes de gestion et affectation du résultat de fonctionnement 2020 du budget principal et patrimoine classé
- 2) Modification du nom de la commune
- 3) vente de la parcelle F 1420 aux aires à Grand Delta Habitat
- 4) Garantie d'emprunt pour la construction de la nouvelle gendarmerie
- 5) Objectif Plus Emploi : mise à disposition du personnel 2021

- Informations diverses

Le conseil municipal désigne Madame Geneviève MAZUEL comme secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la séance du 29 janvier 2021 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil:

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend part au vote des comptes administratifs suivants :

1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2020 (DE 2021 05)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis de BOISSEZON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire et après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		551 152.05	251 440.87		251 440.87	551 152.05

Opérations de l'exercice	1 431 672.08	1 637 203.41	856 107.83	1 041 308.79	2 287 779.91	2 678 512.20
TOTAUX	1 431 672.08	2 188 355.46	1 107 548.70	1 041 308.79	2 539 220.78	3 229 664.25
Résultat de clôture		756 683.38	66 239.91			690 443.47
					Restes à réaliser	63 639.00
				Besoin/excédent de financement Total		626 804.47
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		550 986.09

Décide, à l'unanimité des membres présents d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

129 878.91	au compte 1068 (recette d'investissement)
626 804.47	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2020 : PATRIMOINE CLASSE (DE 2021 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis de BOISSEZON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Maire et après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 788.49 €	-17 710.30 €		-10 921.81 €	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		6 788.49€	-17 710.30 €		-10 921.81 €	
Résultat de clôture					-10921.81 €	

Approuve, à l'unanimité des membres présents le compte administratif, le compte de gestion et constate le déficit de 10 921.81 €.

3 -DEMANDE DE MODIFICATION DU NOM DE LA COMMUNE (DE 2021 07)

Vu le décret n°2019-1025 du 4 octobre 2019 portant modification du décret n°2015-628 du 5 juin 2015 portant modification des conditions de changement de nom pour une commune

Vu l'article L 211 -1 du CGCT fixe la procédure en matière de changement de nom d'une commune « le changement de nom d'une commune est décidé par décret, sur demande du conseil municipal et après consultation du conseil départemental »

La commune de CERESTE souhaite un changement de nom, suite à de nombreuses erreurs de livraisons à la mairie mais aussi pour les commerçants et les particuliers, de colis ou de courriers que nous recevons à **Céreste** alors qu'ils sont adressés à **Ceyrestedans** les Bouches du Rhône et vice versa. Ce changement de nom éviterait les risques de confusion avec l'autre commune.

D'ailleurs la commune de Castellet dans le Pays d'Apt pour les mêmes raisons s'appelle maintenant Castellet en Luberon. Il en est de même pour la commune de Vitrolles dans le Vaucluse qui se nomme maintenant « Vitrolles en Luberon ».

Considérant que nous sommes en train, pour des raisons de sécurité et afin d'éviter des erreurs pour l'ensemble des services à la population, de mettre en place dans notre commune, l'adressage métrique avec de nouveaux noms de voies et chemins, qui vont être transmis à tous les habitants, il nous semble judicieux de profiter de ces changements pour modifier également le nom de la commune.

Nouveau nom proposé : CERESTE-en-LUBERON

Le conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et les Archives Départementales seront consultés afin qu'ils formulent un avis par délibération sur le changement de nom de notre commune.

Par délibération le conseil municipal propose le nom de « Céreste en Luberon » et autorise Monsieur le Maire à consulter pour avis le conseil départemental des Alpes de Haute Provence ainsi que les Archives Départementales.

Le dossier final sera ensuite transmis au Ministère de la Cohésion des Territoires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et dit que le nouveau nom sera CERESTE-en-LUBERON.

4 -VENTE DE LA PARCELLE F 1461 (anciennement F 1420p3) POUR LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE AUX AIRES (DE 2021 08)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la construction d'une nouvelle gendarmerie à CERESTE aux Aires été validée par le Ministre de l'Intérieur le 23/10/2017.

Suite à une réunion de travail avec l'État-major de Gendarmerie de Marseille le 7/12/2018, il a été décidé un découpage du terrain communal « les Aires » afin de créer la parcelle F 1461 (anciennement F 1420 p3) de 3 795 m² qui sera affectée à la construction de la nouvelle gendarmerie.

Depuis cette date la commune est à la recherche d'un opérateur public afin qu'il réalise la construction de cette nouvelle gendarmerie. En mars 2019 un avis de vente avec charge de cette parcelle a été publié. Plusieurs opérateurs, suite à cette publication, ont manifesté leur intérêt mais avec des conditions qui n'ont pas permis de faire avancer le projet.

Le 2 mars 2021, le Comité d'engagement de Grand Delta Habitat a validé le programme proposé, à savoir, la construction de 7 logements (1 T3, 3 T4, 2 T5 et 1 studio) d'une surface habitable totale de 566 m² et des locaux de gendarmerie d'une surface habitable totale de 207 m² ainsi que la proposition d'achat du foncier à 118 000 € fixé par le service des Domaines.

Cette offre d'acquisition est assortie des conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'un permis de construire purgé devenu définitif (purgé de tout recours/retrait) en vue de la réalisation des 7 logements et locaux de la gendarmerie énumérés ci-dessus.
- Absence de pollution des sous-sols
- Absence de servitudes publiques ou privées qui viendraient diminuer la valeur du bien
- Absence de surcoût pour la mise en œuvre des fondations

L'offre est valable un mois à compter de la réception en date du 11/03/2021.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la cession à Grand Delta Habitat de la parcelle F 1461 (anciennement F 1420 p3) au prix de 118 000 € avec les conditions suspensives décrites ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant la vente de la parcelle F 1461.

5 - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION PAR GRAND DELTA HABITAT DE LA NOUVELLE GENDARMERIE DE CERESTE AUX AIRES (DE 2021 09)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la construction d'une nouvelle gendarmerie à CERESTE a été validée par le Ministre de l'Intérieur le 23 octobre 2017.

Dans le courrier du Ministre il est précisé que ce projet immobilier consiste en la réalisation par le bailleur social d'une caserne comprenant des logements et des locaux de service et technique. Ces dispositions permettront à l'organisme HLM d'obtenir un prêt de la caisse des dépôts dont le cautionnement sera assuré totalement par la commune de Céreste.

A titre indicatif le coût de l'opération de la caserne de Céreste s'élèverait à 1.5 M d'€, frais de maîtrise d'ouvrage compris. Toutefois ces montants ne tiennent pas compte de la valeur des emprises foncières que l'organisme HLM devra acquérir pour réaliser cette opération. Le chiffre du coût de la construction ne pourra être consolidé qu'en cours de conduite du projet.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte pour la construction de la gendarmerie de Céreste par Grand Delta Habitat, la garantie d'emprunt assurée par la commune conformément au courrier du Ministre de l'Intérieur en date du 23/10/2017 avec le montant initial de 1.5 M d'€ qui pourra être consolidé, en accord avec la caisse des dépôts, en cours de conduite du projet.

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires concernant la garantie d'emprunt avec ajustement, si nécessaire, du montant initial qui a été fixé en 2017 par le Ministère de l'Intérieur à 1.5 M d'€.

6 - MISE A DISPOSITION DE SALAIRES PERMANENTS ET OCCASIONNELS EN ANIMATION - OBJECTIFS PLUS EMPLOI (DE 2021 10)

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que l'accueil collectif de mineurs (ACM) fonctionne depuis de nombreuses années avec du personnel permanents et occasionnels en animation mis à disposition par OBJECTIF PLUS EMPLOI.

Pour l'année 2021, les postes estimés sont :

En personnels permanents :

- Une Directrice à temps complet en CDI pour un montant de 41 830.41 €
- Une Directrice-animatrice adjointe à temps complet en CDI pour un montant de 31 630.30€
- Une Animatrice à temps partiel en CDI pour un montant de 18 907.98 €

En personnels saisonniers : 33 jours de CEE avec un solde de 2020 de 27 jours non utilisés) pour un montant de 3 696 €

Budget animation d'un montant de 6 000 € et 3 200 € pour la coordination, gestion de la paye, le suivi et management des permanents.

Coût total pour l'année 2021 : 105 264.69 €

Le versement s'effectuera par acomptes en janvier, avril, juillet et octobre.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents :

- o Accepte la proposition financière décrite ci-dessus
- o Autorise Monsieur le Maire à signer la proposition financière
- o Dit que les crédits nécessaires seront portés au budget 2021

Séance levée à 19 h 15

Le Maire/Gérard BAUMEL